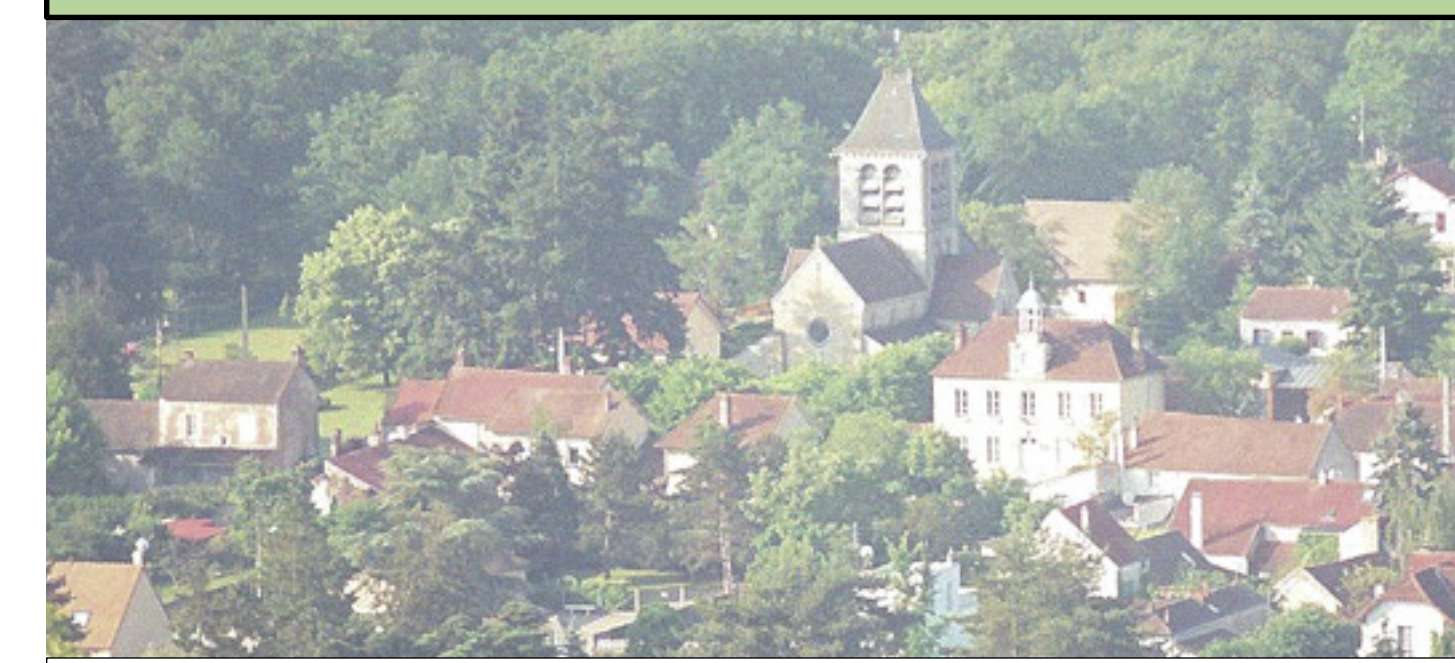


Département des Yvelines, commune de
Moisson



Plan local d'urbanisme

POS approuvé le 12 décembre 1986
1ère révision approuvée le 15 décembre 1990
1ère modification approuvée le 17 janvier 1992
2017
Elaboration du Plu prescrite le 16 octobre 2014
Projet de Plu arrêté le 15 décembre 2016
Projet de Plu approuvé le 12 octobre 2017

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Moisson
Le maire,
Daniel Gourlou

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage de l'ensemble de la commune

Date :	Phase :	Echelle :	Place n°
20 sept. 2017	Approbation	1 / 5 000	4.2
Mairie de Moisson, 34 route de Lavacourt, 78840 Moisson Tel : 01 34 79 30 41 / Fax : 01 34 79 39 90 courriel : occu@moisson.fr			
AGENCE GILSON & ASSOCIÉS S.A.S. urbanisme et paysage 2, rue des Côtés, 78000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com			

LÉGENDE DU ZONAGE

- Limites de zone et de secteur
- Ua Zone de centre urbain ancien
- Uha Secteur urbain d'extension récente
- Uhb Secteur urbain de bâti diffus
- Uj Zone urbaine de jardin
- A Zone d'activités agricoles
- N Zone naturelle
- Ne Secteur naturel d'équipements publics et de loisirs
- Nh Secteur naturel de hameau
- Nj Secteur naturel de parcs et jardins
- Nzh Secteur naturel de milieu humide
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- OAP Secteur soumis à orientation d'aménagement
- Bande de protection des lisières (50m) des massifs boisés de plus de 100 ha
- Bande de protection des lisières (50m) en site urbain constitué
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-19° :
- Bâti
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-23° :
- Mare, alignement d'arbre
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2017
- Pour information
- Zone humide certaine dont la délimitation est à préciser
- Limite indicative de la zone inondable : se référer au PPRI vallée de la Seine et de l'Oise
- Périmètre de la réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Extension du cimetière	3 400 m ²	Commune

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

